

Mentions Légales

Pour jouer :

- ⇒ Le participant inscrit obligatoirement ses coordonnées via les champs suivants : nom, prénom, email, téléphone, code postal et concession la plus proche de son lieu de résidence ou la concession choisie
- ⇒ Il prend connaissance du présent règlement de jeu et l'accepte
- ⇒ Il valide son inscription
- ⇒ En cliquant sur « Je valide », il va renseigner son éventuel projet automobile puis il sera redirigé vers la roue de la chance en cliquant sur le bouton « je joue » (interrogation de la base des « instants gagnants »). Le résultat est immédiat : l'écran indique immédiatement soit le gain instantané obtenu, soit l'inscription au tirage au sort final par le participant.

Le participant doit sélectionner une réponse aux questions relatives à son éventuel projet automobile pour accéder à la roue. Le formulaire doit lui permettre d'indiquer qu'il n'a aucun projet ou qu'il ne souhaite pas apporter de précision. Les réponses apportées n'ont aucune incidence sur l'attribution d'un gain ni sur les chances de gagner. De même, le refus de consentir à la prospection commerciale n'empêche pas de participer et n'affecte pas les chances de gagner.

Le nombre de participations pendant la durée du Jeu est estimé à 10 000. Indépendamment du nombre effectif de participations, 366 instants gagnants fixes sont programmés pour attribuer les 366 gains instantanés décrits à l'article 4. Toute participation valide qui n'obtient pas l'un de ces gains instantanés fait apparaître la case « 1 000 € en tirage au sort » et entraîne l'inscription au tirage au sort final prévu à l'article 4. Sur la base de l'estimation précitée, le nombre d'inscriptions au tirage au sort final est estimé à 9 634 ; il varie automatiquement en fonction du nombre effectif de participations valides. Il n'existe aucune case perdante.

Chaque instant gagnant correspond à une date et à une heure prédéterminées. Le gain est attribué à la première participation valide enregistrée après l'instant gagnant correspondant. Si aucune participation n'est enregistrée au moment de cet instant, le gain reste disponible et est attribué à la première participation valide suivante.

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet lorsque l'événement n'est pas imputable à la Société Organisatrice et sous réserve des dispositions légales impératives.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

Si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, la Société Organisatrice pourra prolonger la durée du Jeu, reporter la date du tirage au sort ou adapter ses modalités, sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié et de ne pas porter atteinte aux droits déjà acquis ni à l'équité entre les participants.

En cas d'évènement indépendant de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter

ou de supprimer tout ou partie de la présente opération si son maintien est devenu impossible, sous réserve d'en informer les participants et des dispositions légales impératives.

Les dotations

Sont mis en jeu :

Dotations constatées au 20 août 2026. La dotation totale, d'une valeur faciale cumulée de 75 000 €, est composée de 370 lots : 366 gains attribués immédiatement par la mécanique des instants gagnants et 4 gains de 1 000 € attribués par tirage au sort final, répartis comme suit :

➔ Bon de réduction Après-vente :

- **100 bons de réduction Après-Vente d'une valeur de 50 € TTC**
- **80 bons de réduction Après-Vente d'une valeur de 100 € TTC**
- **20 bons de réduction Après-Vente d'une valeur de 200 € TTC**

L'offre est réservée exclusivement aux particuliers et valable dans l'ensemble des concessions du réseau GEMY Automobiles.

Elle est cumulable avec toutes les autres offres commerciales en cours.

Pour en bénéficier, l'intervention doit être réalisée et facturée au plus tard le 31 décembre 2026 et le client devra présenter l'email reçu comportant le numéro du bon associé, émis dans le cadre de l'opération « La roue de la chance 2026 » organisée par GEMY Automobiles du 8 septembre au 11 octobre 2026.

L'offre ouvre droit à une remise immédiate de 50 € TTC, 100 € TTC ou 200 € TTC pour tout montant minimum de 250 € TTC d'achats facturés.

Sont concernés les services suivants :

- vidange ;
- révision et/ou entretien constructeur ;
- remplacement du filtre à huile, filtre à carburant et/ou filtre habitacle ;
- remplacement des plaquettes, disques et/ou kits de freins arrière ;
- remplacement des amortisseurs ;
- remplacement du kit de distribution ou super kit de distribution ;
- remplacement des balais d'essuie-glaces ;
- remplacement de la batterie de démarrage de moteur thermique ;
- achat de pneumatiques et leur pose.

Sont exclus : Les accessoires, les contrats de services, les garanties

La remise est accordée selon le tarif conseillé en vigueur à la date de réalisation de la prestation. Elle n'est ni échangeable, ni remboursable, ni fractionnable.

➔ Bons de réduction VN/VO :

- **80 bons de réduction Véhicule Neuf ou Véhicule d'occasion d'une valeur de 200 €**
- **50 bons de réduction Véhicule Neuf ou Véhicule d'occasion d'une valeur de 300 €**
- **20 bons de réduction Véhicule Neuf ou Véhicule d'occasion d'une valeur de 400 €**
- **10 bons de réduction Véhicule Neuf ou Véhicule d'occasion d'une valeur de 500 €**

Ce bon de réduction (d'une valeur de 200€, 300€, 400€, ou 500 € TTC) est utilisable pour toute nouvelle commande d'un véhicule neuf ou d'occasion, hors dispositif Leasing Électrique, passée dans l'une des concessions GEMY Automobiles, dont le bon de commande est signé après la notification du gain et au plus tard le 31 décembre 2026 inclus et le client devra présenter l'email reçu comportant le numéro du bon associé, émis dans le cadre de l'opération « La roue de la chance 2026 » organisée par GEMY Automobiles du 8 septembre au 11 octobre 2026.

Le montant du bon viendra en déduction du prix TTC du véhicule lors de la facturation. Ce bon de réduction ne peut être utilisé qu'une seule fois et n'est pas remboursable.

➔ **Chèques (gains en numéraire) sans obligation d'achat :**

- **1 chèque d'une valeur de 5 000 € sans obligation d'achat**
- **5 chèques d'une valeur de 1 000 € sans obligation d'achat**

La dotation exprimée en montant sera versée au gagnant par virement bancaire sans conditions d'achat et sous réserve de la communication des informations bancaires nécessaires au paiement.

Les gagnants seront contactés par l'Organisateur et devront confirmer leur identité ainsi que leurs coordonnées complètes dans un délai de 15 jours suivant la notification de leur gain. Le versement de la dotation est conditionné à :

- la validité de la participation ;
- la vérification de l'identité du gagnant ;
- la transmission des informations nécessaires au paiement (nom, prénom, adresse postale et relevé d'identité bancaire le cas échéant)

Le virement sera adressé au gagnant dans un délai maximal de 60 jours à compter de la validation définitive de son dossier.

En l'absence de réponse du gagnant ou de transmission des pièces justificatives demandées dans le délai imparti, le gain sera considéré comme définitivement perdu et l'Organisateur pourra en disposer librement.

➔ **Chèques (gains en numéraire) sans obligation d'achat par tirage au sort :**

- **4 chèques d'une valeur de 1 000 € par tirage au sort sans obligation d'achat**

Seuls les participants ayant obtenu la case « 1 000 € en tirage au sort » pendant la durée de l'opération sont inscrits au tirage au sort final. Quatre gagnants seront désignés parmi ces participants lors du tirage au sort réalisé le mardi 13 octobre 2026, sous le contrôle de la Société Organisatrice. Les gagnants seront contactés aux coordonnées communiquées lors de son inscription.

La dotation exprimée en montant sera versée au gagnant par virement bancaire sans conditions d'achat et sous réserve de la communication des informations bancaires nécessaires au paiement.

Les gagnants seront contactés par l'Organisateur et devront confirmer leur identité ainsi que leurs coordonnées complètes dans un délai de 15 jours suivant la notification de leur gain. Le versement de la dotation est conditionné à :

- la validité de la participation ;
- la vérification de l'identité du gagnant ;
- la transmission des informations nécessaires au paiement (nom, prénom, adresse postale et relevé d'identité bancaire le cas échéant)

Le virement sera adressé au gagnant dans un délai maximal de 60 jours à compter de la validation définitive de son dossier.

En l'absence de réponse du gagnant ou de transmission des pièces justificatives demandées dans le délai imparti, le gain sera considéré comme définitivement perdu et l'Organisateur pourra en disposer librement.

Les 366 gains instantanés sont attribués selon la mécanique décrite à l'article 3 ; les quatre gains de 1 000 € du tirage au sort final sont attribués selon les modalités prévues au présent article.

Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de délivrabilité ou de non-aboutissement de l'email.

La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entraînera l'invalidation de la participation du contrevenant.

Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu.

Durant toute la durée de l'opération, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passées avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, de défaut qualitatif des produits... Cette faculté ne s'applique pas au gain en numéraire. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait, sous réserve des dispositions légales impératives.